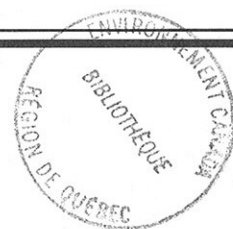


LES PLUIES ACIDES RAPPEL DES ÉVÉNEMENTS



Halte
aux
pluies
acides
Canada



Les pluies acides qui tombent sur l'Amérique du Nord doivent être arrêtées avant que leurs effets insidieux ne gagnent d'autres secteurs du continent.

Le Canada et les États-Unis, alliés et amis, ne s'entendent pas toujours sur la façon de lutter contre la pollution atmosphérique, même si les deux pays sont conscients de la nécessité de la victoire.

Ci-dessous, on trouvera énumérés dans l'ordre chronologique les nombreux progrès communs des cinq dernières années.

1. Juillet 1978 — Devant la dimension internationale du problème et la nécessité de collaborer à la création d'une base de données scientifiques acceptée de part et d'autre qui permettrait au Canada et aux États-Unis d'élaborer des solutions, un **groupe bilatéral de recherche et de consultation (GBRC) sur le transport à distance des polluants atmosphériques (TADPA) est mis sur pied**, à la demande du Canada. Son mandat : faciliter l'échange de renseignements, coordonner la recherche entre les deux pays et créer une base de données scientifiques acceptée par les deux pays.
2. Novembre 1978 — **Le Canada reçoit une note diplomatique des États-Unis** demandant la tenue de discussions officielles sur une résolution du Congrès qui réclame une entente de collaboration avec le Canada sur la pollution atmosphérique transfrontalière.
3. Décembre 1978 — **Première série de discussions à Washington, sur l'initiative des États-Unis.** Le Canada souligne l'importance du TADPA. Les deux pays conviennent de préparer des documents, exposant les principes acceptés au sujet de la pollution atmosphérique transfrontalière, et de demander au GBRC de préciser le pourcentage de pollution transfrontalière causée tant par le Canada que par les États-Unis.

4. Juillet 1979 — **Le Canada et les États-unis publient une déclaration commune** sur la qualité de l'air transfrontalier, dans laquelle ils indiquent leur intention de conclure une entente de coopération.
5. Le 15 octobre 1979 — **Publication du premier rapport du GBRC**. D'après ce rapport, qui précise l'étendue des connaissances scientifiques actuelles sur les causes et les effets des pluies acides, de vastes superficies de l'Amérique du Nord sont vulnérables à ce phénomène. On a observé une baisse de la productivité et de la diversité des espèces de poisson dans les lacs et cours d'eau de l'Ontario et des provinces de l'Atlantique. L'échec du frai du saumon de l'Atlantique a été relié aux pluies acides. Divers indices permettent également de penser que la productivité des forêts et de l'agriculture est menacée.
6. Le 24 octobre 1979 — **Troisième réunion bilatérale sur la qualité de l'air transfrontalier, à Washington**. La délégation canadienne comprend des fonctionnaires fédéraux et des représentants de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse. Les discussions sont de nature technique.
7. Le 18 janvier 1980 — **Rencontre entre les ministres de l'Environnement du Canada et des provinces et l'administrateur de l'Environmental Protection Agency (EPA)**. Le ministre de l'Environnement du Canada, l'administrateur de l'EPA et les ministres de l'Environnement de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick se rencontrent pour étudier la question des pluies acides en Amérique du Nord. Ils examinent l'état de la recherche dans les deux pays, le rôle de supervision des gouvernements, les besoins futurs et les mesures provisoires à prendre pour localiser le phénomène.
8. Le 15 février 1980 — **Le Canada fait part, aux hauts fonctionnaires de l'Administration américaine, de ses préoccupations au sujet des plans américains de conversion au charbon**, dans une note diplomatique où il demande d'être informé et consulté avant que des décisions ne soient prises à ce sujet.
9. Le 29 février 1980 — **Des fonctionnaires canadiens et américains se rencontrent** pour discuter des préoccupations du Canada au sujet de la conversion au charbon des centrales électriques américaines. Les Canadiens pressent les Américains d'adopter des techniques antipollution perfectionnées, afin de réduire les émissions des polluants à l'origine des pluies acides.
10. Le 4 mars 1980 — **Après la rencontre du 29 février, l'ambassade du Canada envoie une deuxième note diplomatique** au Department of State, pour préciser un certain nombre de préoccupations partagées par les représentants canadiens, à la suite de la consultation bilatérale.
11. Le 5 août 1980 — **Le Canada et les États-Unis signent un Mémoire déclaratif d'intention** sur la pollution atmosphérique transfrontalière, dans lequel ils annoncent leur intention de faire respecter rigoureusement les lois contre la pollution atmosphérique et d'œuvrer à l'élaboration d'une entente bilatérale sur la qualité de l'air.
12. Le 16 décembre 1980 — **Le Parlement canadien adopte unanimement le projet de loi C-51 qui modifie la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique**. Grâce à cette modification, le ministre de l'Environnement a le pouvoir de réglementer les polluants atmosphériques qui représentent une nuisance pour un autre pays. (Auparavant, la loi ne conférait ce pouvoir que lorsqu'il y avait "obligation internationale").
13. Le 15 janvier 1981 — **Les premiers rapports** d'une série prévue de quatre, destinés à fournir les renseignements nécessaires à l'élaboration et à la négociation d'une entente sur la qualité de l'air entre le Canada et les États-Unis, **sont soumis par les groupes de travail** au comité de coordination.
14. Le 5 février 1981 — **Rencontre du comité de coordination Canada-États-Unis**, pour examiner les rapports des groupes de travail.

15. Le 13 février 1981 — **Le groupe des stratégies et des tactiques (3A) publie son rapport.** Conformément à son rôle de coordination, le groupe résume dans son rapport les rapports provisoires des groupes 1, 2 et 3B.

Les autres rapports sont publiés à la fin de mars.

16. Le 8 avril 1981 — **Début du débat sur la reconduction du Clean Air Act des États-Unis.**
17. Le 23 juin 1981 — **Début des négociations officielles avec les États-Unis, à Washington,** pour élaborer une entente bilatérale sur la pollution atmosphérique transfrontalière.
18. Le 6 novembre 1981 — **Le premier rapport du groupe bilatéral de travail, formé pour examiner les aspects juridiques et institutionnels d'un accord canado-américain sur la pollution transfrontalière, est soumis au groupe de négociation.**
19. Le 15 février 1982 — **Le ministre de l'Environnement du Canada, John Roberts, annonce les engagements auxquels le Canada est prêt à souscrire** pour réduire les émissions à l'origine de la formation de composés acides. Il propose de couper de moitié les émissions de dioxyde de soufre dans l'Est du Canada, y compris le Manitoba, avant 1990, à condition qu'aux États-Unis on fasse de même. Cette proposition se fonde sur un accord récemment obtenu avec les provinces de l'Est, en vue de réduire le dépôt d'acides à 20 kilogrammes par hectare par année et de protéger les écosystèmes modérément vulnérables.
20. Le 25 février 1982 — **Séance de négociations en vue de l'accord bilatéral sur la pollution atmosphérique transfrontalière.** En se fondant sur l'accord conclu avec les provinces, le 15 février, le Canada propose de réduire de moitié les émissions de dioxyde de soufre à l'est de la Saskatchewan, à condition que dans l'Est des États-Unis on fasse de même.
21. Le 16 avril 1982 — **Rencontre de scientifiques canadiens et américains, à Washington,** pour discuter d'une collaboration accrue et d'autres projets de recherche bilatéraux sur les pluies acides.
22. Le 15 juin 1982 — **Séance de négociations entre le Canada et les États-Unis sur la pollution transfrontalière.** Les Américains rejettent la proposition du Canada (faite à la réunion du 15 février) qui est de réduire de moitié, dans l'Est du Canada et des États-Unis, les émissions à l'origine des pluies acides. Après la séance, le ministre de l'Environnement du Canada, John Roberts, déclare regretter fortement l'hésitation des Américains, dont l'immobilisme fait douter de l'utilité des négociations.
23. Les 24 et 25 octobre 1982 — **Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. MacEachen, et le secrétaire d'État des États-Unis, M. Shultz,** conviennent d'échanger des documents sur les options canadiennes de lutte et les questions scientifiques américaines.
24. Janvier et février 1983 — **Échange des documents canadiens et américains,** comme il a été décidé à la réunion du 25 octobre.
25. Le 21 février 1983 — Publication **des rapports finals des groupes de travail institués en vertu du Mémoire d'intention.**
26. Le 11 avril 1983 — Deuxième rencontre entre le **secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État américain.** Le Canada répond aux documents américains. Les documents étant échangés, les deux secrétaires d'État ne se sentent pas autorisés à agir sans renseignements de l'extérieur et réclament la tenue d'une rencontre, à l'automne, avec les présidents des commissions canadienne et américaine d'examen par les "pairs".
27. Le 21 avril 1983 — **Le comité des relations étrangères du sénat américain** adopte une résolution demandant à l'Administration de répondre de façon constructive à la proposition canadienne de réduction des émissions.

-
28. Le 21 juin 1983 — **À la fin de la conférence annuelle des gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres des provinces de l'Est du Canada**, on adopte des résolutions à l'appui de la proposition du Canada.
 29. Le 28 juin 1983 — Dans son rapport provisoire, la **Commission américaine d'examen par les "pairs"** réclame des réductions des émissions acides et rejette l'argument qu'il faut plus de recherche avant d'entreprendre des mesures de lutte.
 30. Le 30 juin 1983 — Publication de **l'étude de la U.S. National Academy of Sciences**, qui confirme la relation entre les émissions de dioxyde de soufre et les dépôts acides.
 31. Le 27 juillet 1983 — Publication, par la **Société Royale**, du **rapport de la Commission canadienne d'examen par les "pairs"**, qui conclut qu'on dispose de suffisamment de preuves scientifiques pour justifier la prise immédiate de mesures de lutte.
 32. Le 1^{er} août 1983 — **Les gouverneurs d'États américains créent un groupe de travail pour examiner la question des pluies acides** et pour élaborer une politique de réduction des dépôts acides.
 33. Le 23 août 1983 — **Le Canada, et les États-Unis signent un accord**, pour une expérience transappalachienne de traçage (CAPTEX), pour démontrer la réalité du transport à distance de la pollution atmosphérique par les vents soufflant sur l'Est de l'Amérique du Nord.
 34. Le 29 septembre 1983 — **Les ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement** ont accepté une stratégie de lutte, laquelle, menée conjointement avec des mesures de lutte contre les émissions aux États-Unis, limiterait les dépôts de sulfate humide à 20 kg/ha/année.
 35. Le 16 octobre 1983 — **Troisième rencontre entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et le secrétaire d'État américain**. Y assistent le ministre de l'Environnement du Canada, Charles Caccia, et l'administrateur de l'EPA, William Ruckleshaus. Il y a échange de vues sur les mesures de lutte contre les pluies acides. Pour sa part, M. Caccia exprime la déception du Canada et son impatience devant l'absence de politique américaine contre les pluies acides.
 36. Le 25 janvier 1984 — **Le discours du Président sur l'état de l'Union** définit la politique américaine en matière de pluies acides. Au lieu de passer à l'action, les États-Unis intensifieront les recherches sur les causes et les effets des pluies acides.
 37. Le 6 mars 1984 — **Réunion fédérale-provinciale des ministres de l'environnement**. Les ministres ont convenu de réduire de 50%, d'ici 1994, les émissions causant les pluies acides. Cette décision tient compte de la réduction de 25% à laquelle le Canada s'est déjà engagé en février 1982.

Au cours des années à venir, nous prévoyons que les progrès réalisés conjointement seront plus nombreux. Optimistes, nous avons la certitude qu'ils seront notables si nous collaborons à cette cause commune. Nous ne prévoyons pas chanter un requiem dans nos prochains rapports, car nous sommes sur la voie de la guérison.

Canada

Renseignements :

Alex Manson (819-997-1831)
ou
Janet Davies (819-997-1831)